



CONTRAT 2023



à retourner au référent producteur légume de votre amap

| | |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entre le-la ou les adhérent(e)s de l'AMAP | Et les producteurs |
| Nom et prénom | La ferme du champ séverin Simon Jacquart (réfèrent maraichage) 20 chemin de la ruelle 59570 Bermeries simonjacquart59@gmail.com 0675777765 |
| Adresse | |
| mobile (ou fixe) | |
| Adresse mail | |
| Amap (Bermeries, Marly, Sebourg , autres) | |



Le prix du panier et modalité de règlement

Cocher le contrat correspondant :

Panier paysan (fruits légumes)

- Panier complet** au prix de 16€
- Demi- panier** au prix de 8 €



Panier légume

- Panier complet** au prix de 12€
- Demi- panier** au prix de 6 €



Le planning de la récolte est disponible sur le lieu du partage. Le nombre de variétés de légumes (au moins 7) et de produit du verger (au moins 2) pourra varier et le poids également pour un panier complet, en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

Contrat 12 mois : du 1er février au 31 janvier 2024 52 semaines de distribution

Contrat 6 mois : **du 1er février au 31 juillet. 26 semaines de distribution**
 du 1er aout au 31 janvier. 26 semaines de distribution

Contrat en cours de période : Pour la période du / / au 31/07/23
 Soit semaines de distribution

Pour la période du / / au 31/01/24,
 Soit semaines de distribution

Calcul du montant total :(prix du panier) x (nombre de semaine de distribution) = €

A régler en 6 chèques (max) pour 12 mois , 3 chèques max pour 6 mois : établis à l'ordre de " La ferme du champ séverin "
 Ces chèques seront encaissés tous les 2 mois (merci d'indiquer au dos du chèque le mois de la remise)

| | | | |
|-----------|----------|---------|-----------------------------|
| Chèque n° | tiré sur | montant | Qui sera remis en mars |
| Chèque n° | tiré sur | montant | Qui sera remis en mai |
| Chèque n° | tiré sur | montant | Qui sera remis en juillet |
| Chèque n° | tiré sur | montant | Qui sera remis en septembre |
| Chèque n° | tiré sur | montant | Qui sera remis en novembre |
| Chèque n° | tiré sur | montant | Qui sera remis en janvier |
| | | TOTAL : | |



Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole(aléas climatiques, ravageurs, etc) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique : seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Il est nécessaire de devenir adhérent de l'association Terre de sens Bermeries pour devenir AMAPien et mieux comprendre cet engagement
O J'ai signé est rempli le bulletin d'adhésion et la charte de l'association Terre de sens Bermeries



Partage des récoltes

Heure et lieu de partage de la récolte dépends de l'amap pour laquelle vous souscrivez (voir le référent de votre amap)

Fait à _____ Le _____

Nom et signature de l'adhérent

Signature du représentant de l'agriculteur

Signature d'un représentant de l'AMAP